

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de Nort sur Erdre

Par arrêté préfectoral n° 2013/BPUP/051 du 21 mai 2013, a été prescrite l'enquête préalable à l'autorisation sollicitée par la Commune de Nort sur Erdre concernant l'aménagement de la ZAC de la Pancarte, quartier Saint Georges à Nort sur Erdre, opération réglementée en application du code de l'environnement et notamment les articles L.214-1 à L.214-6.

Cette enquête aura lieu **du lundi 17 juin 2013 au jeudi 18 juillet 2013 inclus**, soit pendant 32 jours consécutifs, dans la commune de Nort sur Erdre.

M. Jean-François LE CLERC, ingénieur du contrôle de la navigation aérienne en retraite, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur titulaire. M. Roger Julien KEROMES, directeur de la société de transports fluvio-maritimes de l'ouest en retraite, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

Le dossier d'enquête sera déposé, pendant toute la durée de l'enquête, en mairie de Nort sur Erdre où toute personne pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public et formuler ses observations, propositions et contre-propositions sur un registre ouvert à cet effet. Celles-ci pourront également être adressées, par écrit, au commissaire-enquêteur en mairie de Nort sur Erdre (30 rue Aristide Briand, B.P. 9, 44390 Nort sur Erdre).

Le commissaire-enquêteur recevra en personne les observations des intéressés en mairie de Nort sur Erdre aux jours et heures suivants :

- le lundi 17 juin 2013 de 9h00 à 12h00
- le mercredi 26 juin 2013 de 9h00 à 12h00
- le jeudi 4 juillet 2013 de 9h00 à 12h00
- le mardi 9 juillet 2013 de 14h00 à 17h00
- le jeudi 18 juillet 2013 de 14h00 à 17h00.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique (<http://loire-atlantique.gouv.fr>) et mis à la disposition du public en mairie de Nort sur Erdre pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet pourra être demandée auprès du pétitionnaire : M. le Maire de la Commune de Nort sur Erdre, hôtel de ville, 30 rue Aristide Briand, B.P. 9, 44390 Nort sur Erdre.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation délivrée par le préfet de Loire-Atlantique assortie de prescriptions ou un refus.